

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-004-1
Séance du 7 mars 2023**

Adhésion à l'Association Française de
Normalisation (AFNOR)

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Association Française de Normalisation (AFNOR),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'Association Française de Normalisation (AFNOR), association régie par la loi de 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social se situe 1 rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 4 270,80 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER